

2 NOVEMBRE
2020

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE



MARCHÉ



Gros bovins finis : avec un nouveau confinement, une semaine de transition est attendue. Les difficultés restent importantes sur les JB.

Bovins maigres : Les prix sont toujours aussi bas, avec même une nouvelle pression à la baisse exercée par les acheteurs, alors que l'Italie poursuit ses achats.

POLITIQUES



Le Gouvernement poursuit ses travaux pour la déclinaison des mesures du Plan de relance français, la FNB a contribué auprès du Ministère et de FranceAgriMer : l'importance de l'autonomie protéique des élevages a été rappelée pour que les élevages soient éligibles à la mesure sur le plan protéique. Concernant la mesure agroéquipements, a été rappelée l'importance des équipements de stockage et d'épandage des effluents. Pour la mesure aléas climatiques, il a été choisi de se concentrer sur Les bâtiments d'élevage (ambiance et ventilation) et la maîtrise des consommations d'eau

SANTÉ ANIMALE



La semaine dernière, le ministère a publié sous forme d'instructions techniques deux éléments touchant les prophylaxies bovines : [le cahier des charges relatif aux modalités d'application de la réglementation sur les prophylaxies de la brucellose, la tuberculose et la leucose](#) et une instruction précisant les [modalités techniques de mise en œuvre de la campagne de surveillance de la tuberculose bovine 2020-2021](#). Il y est notamment précisé l'arrêt du dépistage selon des rythmes Xennaux pour les cheptels des départements où il n'y a pas de zone à prophylaxie renforcée (ZPR) et l'âge du dépistage obligatoire fixé à 24 mois (sauf Côte d'Or, Dordogne et Landes)

⌚ DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La tournée régionale d'informations sur le déploiement du Label Rouge, organisée par les Comités Régionaux d'Interbev est reportée au vu du contexte sanitaire. Prévue initialement cette semaine dans les régions Occitanie et Hauts-de-France, les CRI s'organisent pour les reporter sur une date ultérieure. Rappelons néanmoins aux éleveurs bovins allaitants que tous les outils ont été mis en œuvre par Interbev pour une réussite du plan-filière, aux opérateurs maintenant de s'en saisir, pour atteindre d'ici début 2023, 40% du marché de la viande bovine en Label Rouge.

🎯 FOCUS

Fidèle à l'esprit insufflé lors des Etats Généraux de l'Alimentation, [le contrat type d'intégration s'attache à rémunérer le travail des éleveurs de veaux de boucherie, préserver leur capacité d'investissement et renforcer le renouvellement des générations](#). 100% des éleveurs intégrés en veau de boucherie doivent avoir signé un contrat type conforme à la nouvelle réglementation **d'ici le 13 novembre 2020**. La FNB est vigilante à la bonne application de ce nouveau cadre réglementaire sur le terrain par les entreprises.

📍 EN REGION

Le CAF Loup (FNSEA-JA-APCA-FNO-FNB-FNC) a obtenu l'augmentation du plafond de prélèvement de loup. Ainsi, l'arrêté du 23/10 fixe le plafond de destruction à 19 % de l'effectif de loups, avec un palier à 17% après l'atteinte duquel seuls les tirs de défense et les tirs de prélèvement dans les zones difficilement protégeables seront autorisés. Par ailleurs, si le plafond de 19 % est atteint avant la fin de l'année civile, le préfet coordonnateur peut autoriser la poursuite des tirs de défense simple dans la limite de 2 % de l'effectif.

⚠️ FAIT DE LA SEMAINE

Lors du congrès des Jeunes Agriculteurs qui s'est tenu du 27 au 29 octobre, les sujets clés concernant la viande bovine ont été abordés. Ce fut notamment l'occasion de rappeler les travaux qui sont conduits sur la valorisation de la voie mâle (JB et broutards), à la FNB mais aussi à Interbev, sur initiative de JA/FNB. La nécessité d'appliquer les Etats Généraux de l'alimentation, notamment avec la prise en compte des coûts de production, a été rappelée devant le Ministre.

📊 CHIFFRE DE LA SEMAINE

634 891 têtes

C'est le nombre d'animaux exportés, de la France vers l'Italie, du 2 mars au 25 octobre 2020. Ces volumes sont équivalents à ceux de 2019 : 634 941 têtes sur la même période. Pour rappel, ces données hebdomadaires sont transmises à Interbev par les services du Ministère de l'Agriculture (DGAL), à partir de l'outil communautaire centralisant les mouvements d'animaux (TRACE), renseigné par les saisies des opérateurs d'export.